

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 mai 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 mai 2016

2016 DFPE 8 G Subvention (75.000 euros) et avenant avec l'association DAPSA pour ses interventions auprès des familles touchées par des situations d'addiction.

M. Bernard JOMIER, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 3411-1 et les suivants ;

Vu la convention pluriannuelle de fonctionnement signée entre le Département de Paris et l'association « Dispositif d'Appui à la Périnatalité et Aux Soins Ambulatoires » le 19 octobre 2015, et notamment son article 4 ;

Vu le projet de délibération en date du 3 mai 2016, par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental lui demande de l'autoriser à signer un avenant à convention avec l'association "Dispositif d'Appui à la Périnatalité et Aux Soins Ambulatoires » ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard JOMIER, au nom de la 4e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental est autorisée à signer avec l'association "Dispositif d'Appui à la Périnatalité et Aux Soins Ambulatoires",

dont le siège social est situé 59, rue Meslay à Paris (3ème), l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle de fonctionnement susvisée. Le texte de cet avenant est joint au présent délibéré.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 75 000 euros est allouée à l'association "Dispositif d'Appui à la Périnatalité et aux Soins Ambulatoires" pour son fonctionnement au titre de l'exercice 2016 (n° tiers SIMPA 20309, dossier 2016_02255).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, article 6574, rubrique 41, du budget de fonctionnement du Département de Paris pour l'année 2016 et suivantes sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental**



Anne HIDALGO